



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ARDENNES

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation unique d'exploiter un parc éolien regroupant 71 aérogénérateurs situés sur les communes de Bignicourt, Cauroy, Hauviné, Juniville, La Neuville-en-Tourne-à-Fuy, Machault, Mont-Saint-Rémy et Ville-sur-Retourne présentée par la SAS Parc Éolien du Mont des Quatre Faux (groupe EDF Energies Nouvelles)**

En application des dispositions du code de l'environnement, une enquête publique est ouverte par arrêté préfectoral n°2016-665 du 14 décembre 2016 sur la demande présentée par la SAS Parc éolien du Mont des Quatre Faux dont le siège social est situé chez EDF-EN, Coeur Défense, Tour B, au n°100 esplanade du Général de Gaulle à Paris La Défense Cedex (92932), en vue d'obtenir l'autorisation unique d'exploiter un parc éolien composé de 71 aérogénérateurs situés sur les communes de Bignicourt, Cauroy, Hauviné, Juniville, La Neuville-en-Tourne-à-Fuy, Machault, Mont-Saint-Rémy et Ville-sur-Retourne, et d'un poste de transformation électrique.

Ce parc éolien se compose de 71 aérogénérateurs et de 1 poste de transformation électrique répartis comme suit : 7 éoliennes sur Bignicourt, 9 éoliennes sur Cauroy, 11 éoliennes sur Hauviné, 10 éoliennes sur Juniville, 23 éoliennes et 1 poste de transformation électrique sur La Neuville-en-Tourne-à-Fuy, 3 éoliennes sur Machault, 4 éoliennes sur Mont-Saint-Rémy, 4 éoliennes sur Ville-sur-Retourne. La puissance totale maximale du parc sera de 355 MW, pour une hauteur de mât des éoliennes de 134m et une hauteur sommitale (pâle à la verticale) de 200m.

Cette demande fera l'objet d'une enquête publique du **lundi 23 janvier 2017 au vendredi 24 février 2017**.

Jean-Pierre GADON, commandant de police honoraire, a été désigné en qualité de président de la commission d'enquête. Il sera assisté de Jean-Paul GRASMUCK, géomètre retraité, et de Bernard CARBONNEAUX, inspecteur de l'EN retraité commissaires-enquêteurs titulaires. M. Jean-Paul GRASMUCK assurera la présidence de la commission d'enquête en cas d'empêchement du président, Hervé BARON, ingénieur sécurité routière retraité, suppléant, remplacera un membre titulaire en cas d'empêchement de celui-ci.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier, comprenant notamment un avis de l'autorité environnementale et une étude d'impact relatifs à cette enquête et consigner ses observations sur le(s) registre(s) déposé(s) en mairies de Bignicourt, Cauroy, Hauviné, Juniville, La Neuville-en-Tourne-à-Fuy, Machault, Mont-Saint-Rémy et Ville-sur-Retourne, aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences de la commission d'enquête, à la mairie de :

<b>Juniville (commune siège)</b>	<b>lundi 23 janvier 2017 de 09h00 à 12h00</b>	<b>vendredi 24 février 2017 de 15h00 à 18h00</b>
Bignicourt	mercredi 08 février 2017 de 09h00 à 12h00	
Cauroy	jeudi 02 février 2017 de 14h30 à 17h30	
Hauviné	mardi 31 janvier 2017 de 09h00 à 12h00	vendredi 17 février 2017 de 15h00 à 18h00
La Neuville-En-Tourne-A-Fuy	vendredi 27 janvier 2017 de 14h30 à 17h30	mardi 21 février 2017 de 09h00 à 12h00
Machault	samedi 11 février 2017 de 09h00 à 12h00	vendredi 24 février 2017 de 09h00 à 12h00
Mont-Saint-Rémy	mardi 14 février 2017 de 09h00 à 12h00	
Ville-sur-Retourne	mardi 14 février 2017 de 14h00 à 17h00	

Toute personne intéressée pourra également transmettre, pendant toute la durée de l'enquête, ses observations par voie postale en les adressant au siège de l'enquête (Mairie de Juniville, 08310 JUNIVILLE), à l'attention du président de la commission d'enquête ou par voie électronique à l'adresse suivante : [ddt-enquete-M4F@ardennes.gouv.fr](mailto:ddt-enquete-M4F@ardennes.gouv.fr).

La taille des messages électroniques et leur(s) annexe(s) éventuelle(s) sera limitée à 1 mégaoctet.

Le dossier est consultable sur le site internet des services de l'État <http://www.ardennes.gouv.fr> / onglet : Politique publique / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Jan DUCOURET, chargé du suivi du dossier à l'adresse électronique [Mont-des-quatre-faux@edf-en.com](mailto:Mont-des-quatre-faux@edf-en.com)

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête sera tenu à la disposition du public dans les communes d'implantation, sur le site internet des services de l'État et à la direction départementale des territoires pendant un an.

Le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande. Celle-ci prend la forme d'un arrêté préfectoral assorti de prescriptions ou d'un refus d'autorisation.

Charleville-Mézières, le 21 décembre 2016

pour le préfet

La directrice départementale des

Maryse LAUNOIS